



## **Mission d'animation de la charte architecturale, urbanistique et paysagère site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze**

### **CDC**

#### **PREAMBULE ET OBJECTIFS**

---

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable. Il s'agit d'un territoire qui présente, à travers des unités de paysage différenciées mais complémentaires, des qualités esthétiques, naturelles et fonctionnelles, offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants et aux visiteurs qui s'y pressent. Ce territoire a été classé au titre de la loi des sites remarquables en Août 2003. Les communes de Brénas, Lacoste, Liausson, Mérifons, Mourèze, Octon et Salasc ont été inscrites en septembre 2003 en raison de leur caractère pittoresque et en complément du classement.

Le site du Salagou et le cirque de Mourèze sont des sites vivants en évolution constante, et qui doivent le rester dans la perspective d'un développement durable tant au plan économique, social qu'environnemental.

Le CAUE de l'Hérault assure depuis 2005 une mission de conseil architectural auprès des pétitionnaires qui prendra fin 2008. Le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou souhaite missionner une équipe pour assurer une gestion qualitative du site et offrir un service de proximité aux habitants et aux collectivités. L'équipe devra baser son travail sur le guide de recommandations architecturales et urbanistiques, il pourra en proposer des adaptations.

#### **CONTENU DE LA MISSION**

---

La mission comprend :

##### **1) Une assistance architecturale**

###### **- Auprès des particuliers**

Offrir aux pétitionnaires un service de conseil en amont de leur dépôt de PC ou DT. L'architecte basera son travail sur le guide de recommandations élaboré par le CAUE et pourra en proposer des adaptations. Il assurera des permanences, vers lesquelles les mairies orienteront les pétitionnaires qui le souhaitent et des visites sur site. Les Déclarations de Travaux et les Permis de Construire seront ensuite traités selon la procédure légale en site classé ou inscrit.

*Permanence d' ½ journée par semaine, rotation entre les mairies selon un calendrier pré-établi  
+ ½ journée par semaine de visites sur le terrain*

- **Auprès du Syndicat Mixte et de ses collectivités membres**

*En collaboration avec les services urbanisme de la CCCLermontais , de Clermont et de Lodève, sur la base de la charte archi, urba et paysagère rédigée par le CAUE:*

Conseil auprès du Syndicat Mixte sur les aménagements prévus dans le plan de gestion du Salagou : aménagement des berges, hameau agricole, aire de services pour camping-cars, etc...

→ note d'intégration paysagère,

→ aide à la rédaction de CDC,

→ préparation des demandes d'autorisation de travaux, des permis et des dossiers de passage en commission des sites.

**2 jours par semaine, soit 4,5 mois.**

## **2) L'animation et la concertation sur l'architecture et l'urbanisme durable**

Les recommandations élaborées dans le cadre de la charte urbanistique, architecturale et paysagère ne seront effectives que si elles sont adaptées au contexte local et sociétal, acceptées, comprises et appropriées collectivement par les usagers. Le prestataire aura en charge de maintenir un fort niveau de concertation avec les élus, habitants et usagers du site autour de l'architecture et de l'urbanisme durable. Le débat et la sensibilisation s'effectueront auprès de plusieurs publics avec des objectifs spécifiques et complémentaires:

→ ateliers de réflexion avec les élus pour l'élaboration de projets urbains communaux ou intercommunaux : préalables aux docs d'urbanisme, équivalents PADD – (6 des 12 communes du site ne possèdent pas encore de documents d'urbanisme), analyse des docs d'urbanisme existants, intégration des recommandations Natura 2000 / OCAGER (protection et valorisation des espaces naturels et agricoles), suivi / mise en application du PLH sur le Salagou avec la CCCLermontais ; ateliers de coordination, sensibilisation des élus et acteurs à partir des cas concrets rencontrés - **6 ateliers / an**

→ Ateliers de réflexion avec les professionnels du bâtiment (architectes, artisans, agences immobilières, mais également éco-constructeurs..) sur le thème de l'urbanisme durable ; élaboration de fiches de synthèse, visites de sites, expositions - **6 rencontres / an**

→ représentation du Syndicat au groupe de travail Eco-construction du Pays Cœur Hérault : mise en place de visites guidées, réflexion sur la filière des éco-matériaux, et sur l'architecture contemporaine en milieu rural; rédaction de fiches à intégrer dans le guide de recommandations

→ Création d'événements et de supports pédagogiques permettant de faire vivre la charte et de toucher le grand public, notamment :

campagne de sensibilisation et de concertation autour des aménagements des berges du lac ; la démarche doit permettre d'accompagner les travaux et, le cas échéant, d'adapter les aménagements en fonction de leur utilité sociale

animation d'une page « architecture/urbanisme » sur le portail Internet du Salagou

- Autres éléments d'animation pouvant être proposé par le prestataire.

**3 jours / semaine, soit 7.5 mois**

La durée comprend également le temps de travail au sein du Syndicat : préparation des réunions, aide à la rédaction de cahiers des charges, recherche d'expérience similaire,...

**LA DURÉE DE LA MISSION EST ESTIMÉE À 1 AN RENOUVELABLE.**

---

## **PÉRIMÈTRE**

---

Le prestataire interviendra sur l'ensemble du périmètre du site classé soit la partie située en site classé de 14 communes – voir carte du site classé en annexe.

## **COMPETENCES REQUISES**

---

Le Syndicat souhaite recruter une équipe composée : d'architecte/ paysagiste, d'urbaniste et de pédagogue. Cette équipe devra disposer des compétences suivantes :

- Architecture / urbanisme ; maîtrise dans l'élaboration des documents d'urbanisme ; Maîtrise de la législation en site inscrit et classé
- Maîtrise des compétences et fonctionnement de l'intercommunalité
- Pédagogie et concertation, maîtrise des techniques d'animation / concertation, capacité à suivre une stratégie de communication (support de communication)
- Connaissance du territoire
- Moyens techniques – maîtrise du SIG
- Connaissance des schémas directeurs de gestion des espaces naturels (Natura 2000) et agricoles (filière élevage et viticole)